

Rédaction et publication : Le Maire Jean Amouroux

AOÛT 2016

## LE MOT DU MAIRE



Je vous informe que par délibération D2/S08/2016, dans sa séance du 26 juillet 2016, le conseil municipal a prescrit une procédure de concertation en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme concernant le projet de la société APRC (maître d'ouvrage), pour la réalisation d'une plateforme logistique, située au lieu-dit « Pla de Nidolères », secteur 1AU2 du PLU, approuvé le 10 mars 2014 et a fixé les objectifs et défini les modalités de la procédure de concertation.

Ladite délibération sera affichée pendant 1 mois à compter du 08 août 2016, à la Mairie de TRESSERRE aux heures d'ouvertures habituelles soit le matin du lundi au vendredi de 9h à 12h et les après-midi les lundis, jeudis, vendredis de 15h à 18h. Le dossier sera consultable par le public en mairie aux jours et heures précisés supra et sur le site internet de la commune de Tresserre, jusqu'au 9 septembre date de la fin de la mise à disposition.

Merci d'avance et bel été à tous.

Jean AMOUROUX.

## ADMINISTRATION GENERALE

En raison du lundi de l'Assomption, tous les services de la commune (accueil, secrétariat, technique et agence postale communale) seront fermés le lundi 15 et mardi 16 août 2016.

*Merci de votre compréhension.*

## VIGILANCE INCENDIE

### Risque incendie: le Préfet appelle à la vigilance.

#### Respectez les règles suivantes:

- Interdiction stricte de faire usage du feu durant la période à risque du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 août 2013;
- Ne jetez pas de mégots de cigarette ou tout autre objet susceptible de provoquer un incendie sur les routes;
- N'entrez pas de travaux d'incinération de végétaux ou de débroussaillage par brûlage de parcelle.

#### Rappel des sanctions encourues:

- Causer un incendie volontairement est passible d'une peine de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende;
- Causer un incendie même involontairement, en laissant par exemple un mégot de cigarette s'embraser, est passible d'une peine de 1 an de prison et 15 000€ d'amende.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 23 août 2016 - s'inscrire au plus tard vendredi 19 avant 12h à l'accueil de la mairie.



## NUISANCES



En cette période estivale, nous vous demandons d'être particulièrement vigilants aux nuisances sonores qui pourraient être occasionnées lors des baignades, des grillades et de l'entretien des espaces verts.

### LE PETIT CHAUDRON

Malika vous accueille du mardi au dimanche de 7h à 13h30 et de 17h à 21h.

Boulangerie (pains, viennoiseries), Bar, Épicerie (fruits et légumes de saison).

Contact: 04.68.62.73.93



### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A compter du 03 septembre prochain, Claire BONENFANT vous accueillera en complément de Catherine ROUX aux horaires habituels.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours déposer en mairie ou à la bibliothèque vos dons de livres, magazines, CD, DVD,...

### CHIKUNGUNYA -DENGUE-ZIKA

Afin de prévenir et limiter une circulation de ces virus, un dispositif de lutte anti-vectorielle contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya est mis en place.

Chacun peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples comme éliminer les eaux stagnantes où les moustiques pondent leurs œufs (ex : seaux, vases, coupelles de pots de fleurs, gouttières...). Les abords des maisons sont des lieux de prolifération des moustiques qui y trouvent de la nourriture pour leurs œufs en piquant leurs habitants.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La révision des listes électorales aura lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016. Pour toute nouvelle inscription, vous devez vous présenter à l'accueil de la Mairie, muni(e) d'une pièce d'identité prouvant la nationalité française (carte d'identité, permis de conduire, passeport...), d'un justificatif de domicile (facture d'eau, de téléphone, d'électricité...) ou, si vous ne résidez pas sur la commune, d'un justificatif prouvant l'inscription au rôle des impôts directs locaux depuis au moins cinq années consécutives (taxe d'habitation, taxe foncière...).

### VIE ASSOCIATIVE

#### Pétanque Tresserrenque



Tous les vendredis soir à l'Espace Planas



inemaginaire

« Comme des bêtes »

Mercredi 10 août 2016

21h30 à la Cave aux Contes

Tarifs: 5 € tarif plein

4 € (-18ans, étudiants,...)

